



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 140-2018 R**
Séance du 13 novembre 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2019

Vu le projet de budget 2019,

vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil municipal à **114 200 F** pour l'année 2019 sous rubrique MCH2 No 011.300.
2. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil administratif à **288 500 F** pour l'année 2019 sous rubrique No 012.300.

SF/PL – 10.09.2018 - #53679